

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE NOGENT-LE-ROTROU  
CANTON DE NOGENT-LE-ROTROU  
COMMUNE DE CHASSANT**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 27 du mois de janvier à 18 heures 30, se sont réunis dans la salle polyvalente, les membres du conseil municipal de la commune de Chassant, sous la présidence de Monsieur Yves RUEL, Maire, dûment convoqués le janvier 2021.

**Présents :** M. Yves RUEL, Mme Carole AVELINE, Mme Elisabeth DESTOUCHES, M. Sébastien SALIOU, M. Guy SALOMOND, Mme Martine PERCHE, Mme Sylvie BLANCHART, M. Hugues DE JOUVENEL, M. Guy FOUCAULT,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absentes et excusées :** Mme Dorothee SINGLAS (donne pouvoir à M. Ruel), Mme Annick MONTAUDOIN (donne pouvoir à Mme Perche),

**Le secrétariat est assuré par :** M. Sébastien SALIOU

**I – Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**II – Coût de fonctionnement de l'école, la cantine et la garderie**

Monsieur le Maire présente le coût de fonctionnement de l'école pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020. Le coût s'élève à 343,19 € pour l'école, 166,21 € pour la cantine et 40,09 € pour l'accueil périscolaire, soit un total de 549,49 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un titre de recette à l'encontre des communes de Frazé et la Croix-du-Perche à l'article 74748 du budget de la commune, au prorata du nombre d'élèves.

→ *Délibération n°1/2021*

**III – Autorisation de mandatement des factures d'investissement avant le vote des budgets**

Monsieur le Maire rappelle que selon les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

**Budget de la commune :**

soit : Chapitre 20 5 000 x 25% = 1 205 €  
Chapitre 21 202 200 x 25% = 50 550 €  
Chapitre 23 8 700 x 25% = 2 175 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régler certaines dépenses urgentes avant le vote du budget de la commune et s'engage à ouvrir les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2021 afin de couvrir ces dépenses.

→ *Délibération n°2/2021*

**Budget de l'eau :**

soit : Chapitre 21 28 000 x 25% = 7 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régler certaines dépenses urgentes avant le vote du budget de l'eau et s'engage à ouvrir les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2021 afin de couvrir ces dépenses.

→ *Délibération n°3/2021*

#### **Budget assainissement :**

Soit : Chapitre 21 12 788,54 x 25% = 3 197,13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régler certaines dépenses urgentes avant le vote du budget assainissement et s'engage à ouvrir les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2021 afin de couvrir ces dépenses.

→ *Délibération n°4/2021*

#### **IV – Tarifs de location des logements communaux**

Monsieur le Maire propose de réviser le prix du loyer des trois logements mis en location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer les trois logements au tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> février 2021:

- logement T2 : 390 €
- logement T3 : 480 €
- logement T5 : 650 €

→ *Délibération n°5/2021*

#### **V – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer à compter du 16 avril 2021, un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

→ *Délibération n° 6/2021*

#### **VI – Demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de participation financière du Conseil Départemental au Fonds d'Aide aux Jeunes. Ce fonds d'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas participer au Fonds d'Aide aux Jeunes.

→ *Délibération n°7/2021*

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Bernay en Champagne, qui accueille un élève de Chassant.

Le conseil municipal ne donne pas suite.

#### **VII – Travaux 2021 et demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- Dans l'église, les bancs ont été retirés et mis chez Mme Allezy, le carrelage très endommagé a été enlevé et devraient être restauré début février. Environ 6 000 € de dons ont été enregistrés sur le site de la fondation du Patrimoine.
- Pour le préau, les commandes sont passées auprès des artisans.
- Interconnexion Chassant/Combres : les pompes et l'armoire électrique sont posées, les tranchées et canalisation devraient être réalisées à compter du 1<sup>er</sup> mars.
- La porte du local pour les associations a été changée. Le coût s'élève à 1 110 € HT.
- Cantine : le devis s'élève à 9 826,60 € HT pour la réfection du plafond de la cantine, l'entrée et la petite salle.
- Ascenseur : Le devis d'Otis pour surélever d'un niveau l'ascenseur s'élève à 20 363,27 € HT ou 22 850 € HT avec option desserte au niveau créé de la face arrière. Il convient de chiffrer et réaliser au préalable les travaux de maçonnerie.
- Cimetière : des boîtes à ossements ont été commandées.

Il convient de mettre à jour les concessions périmées et de prendre contact avec un généalogiste pour trouver les descendants des défunts. M. de Jouvenel propose d'engager la reprise des sépultures à perpétuité. M. le Maire signale que la procédure est longue et complexe.

- Lave-vaisselle : les devis proposés par le Groupe Bénard s'élève à 4 695 € HT ou 5 730 € HT. Ceux de Quiétalis s'élève à 2 102,84 € HT ou 2 345,25 € HT. Le conseil municipal donne son accord pour le devis de Quiétalis à 2 102,84 € HT.
- Choix du SPS pour le chantier du préau : le devis de M. Potier pour 900 € et celui de M. Pépin pour 2000 €. Le conseil municipal décide de retenir M. Potier.

### **Demande de subventions pour le plafond de la cantine**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la réfection du plafond de la salle de cantine, comprenant également l'entrée et la petite salle et présente le devis dont le coût prévisionnel de travaux est estimé à 9 826,60 € HT, soit 11 791,92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la réfection du plafond de la salle de cantine, comprenant également l'entrée et la petite salle,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI, et auprès de l'état au titre de la DETR et DSIL,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention du Conseil Départemental (FDI 30 %)	2 947,98 €
Etat (DETR 30 %)	2 947,98 €
Etat (DSIL 20 %)	1 965,32 €
Autofinancement (20 %)	<u>1 965,32 €</u>
Total	9 826,60 € HT

Les travaux seront réalisés après arrêté attributif de subventions.

→ *Délibération n°8/2021*

### **XII – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- le conseil départemental propose des spectacles gratuits pour les communes : arts en scène. Les communes intéressées doivent déposer leur candidature
- le remplacement de deux pneus de tracteurs est à prévoir (devis Meslard pour 954,62 € HT et Lallemand pneus pour 525,68 € HT)
- Ouverture des centres de vaccination. Les personnes volontaires doivent prendre rendez-vous.
- La préfecture informe des dernières évolutions sur les mesures à respecter pour faire face à l'épidémie de covid-19

- Mme Perche a été nommée commissaire titulaire de la commission intercommunale des impôts directs
- Le recensement agricole 2020 a lieu du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 avril 2021 pour les exploitations agricoles
- Enedis informe du remplacement des compteurs d'électricité par des compteurs linky sur l'ensemble de la commune
- La course cycloportive « la blé d'or » traversera la commune le dimanche 18 avril

**Monsieur le Maire laisse la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

- M. de Jouvenel ainsi que l'ensemble du conseil municipal remercient Mme Destouches pour le journal communal. Mme Destouches propose de fonctionner différemment puisqu'une commission a été créée.
- M. de Jouvenel interroge M. le Maire sur le devenir de l'ancienne école. Celle-ci doit être rachetée par la famille de la propriétaire.
- M. Salomond interroge M. le Maire sur la gestion de PanneauPocket. Mme Perche propose de rajouter les horaires d'ouverture de la mairie.
- M. Salomond interroge également sur la compétence eau et assainissement. Celle-ci sera transférée à la communauté de communes en 2026.
- M. Saliou fait part des démarches effectuées pour la création du site internet de la commune et propose de réunir la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

M. RUEL Yves

Mme SINGLAS Dorothée  
*Pouvoir à M. Ruel*

Mme AVELINE Carole

Mme DESTOUCHES  
Elisabeth

M. SALIOU Sébastien

M. SALOMOND Guy

Mme PERCHE Martine

Mme BLANCHART Sylvie

M. DE JOUVENEL Hugues

Mme MONTAUDOIN  
Annick  
*Pouvoir à Mme Perche*

M. FOUCAULT Guy